



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE
LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
SECTION PROMOTION PROFESSIONNELLE

Notice relative à la préparation à l'épreuve écrite du concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Session 2015

PUBLIC CONCERNE PAR LA PRÉPARATION

Cette préparation s'adresse aux agents des catégories A, B ou C des filières : administratives, techniques, SIC, sécurité routière ou des services actifs du ministère de l'intérieur qui remplissent les conditions suivantes :

- Justifier de quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours. Pour déterminer les 4 années requises, ne seront pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique.
- Se trouver à la date de clôture des inscriptions en position d'activité, de détachement ou en congé parental.

Les candidats qui souhaitent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et connaître les modalités d'organisation du concours sont invités à se rapprocher du ministère de la fonction publique, en allant sur le site suivant : www.fonction-publique.gouv.fr.

OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité consistant :

- en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

(Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions)

CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le guide de connexion à la plateforme e-formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (MOODLE) accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

Les devoirs seront à envoyer directement au correcteur dont les coordonnées seront également précisées dans ce mail (ou sur la première page des devoirs).

Les stagiaires devront accompagner l'envoi de leurs devoirs **d'une enveloppe suffisamment affranchie portant leurs nom et adresse personnelle** pour le retour de la copie corrigée.

Chaque devoir sera renvoyé aux candidats annoté. Une correction type sera mise en ligne sur la plateforme moodle avec le sujet suivant.

OBLIGATIONS A RESPECTER PAR LE STAGIAIRE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un **minimum de 75 %** des devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours interne concerné par la préparation ;

Toute préparation ultérieure quelle qu'elle soit sera systématiquement refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- le formulaire de demande de préinscription complété (dactylographiée) par le candidat et signé par le supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation ;
- une lettre de motivation **manuscrite** de deux pages maximum ;
- un curriculum vitae détaillé.
- une copie du courrier de notification des résultats obtenus à l'écrit en cas de présentation au concours d'entrée aux IRA, session 2015.

Ce dossier devra être ensuite scanné et adressé par mail à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard **le lundi 29 juin 2015, délai de rigueur.** (Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation).

Les candidats qui disposent de leur numéro de matricule (indiqué sur la carte agent) doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

FINANCEMENT

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

OBSERVATIONS

L'attention des candidats est appelée sur le fait que la réussite au concours implique une scolarité de 12 mois au sein de l'un des cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz, ou Nantes. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de consulter les sites internet de ces instituts.

Par ailleurs, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Il appartient à chacun, le moment venu, de s'y inscrire en consultant les conditions d'inscription sur le site de la DGAFP ou de l'IRA pour lequel le candidat a postulé.

Les candidats admissibles bénéficieront d'une préparation à l'épreuve orale d'admission. Cette préparation sera organisée au centre national de formation à Lognes.